

## Politique migratoire = immigration « choisie »

Beaucoup d'articles de presse ont ciblé les mesures prises par le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, tout en les présentant comme à l'opposé des idées « humanistes » d'Emmanuel Macron. Un bref retour sur le programme de Macron permet de comprendre que Gérard Collomb est tout simplement le fidèle serviteur de son maître.

### « Une crise migratoire sans précédent » ?

Le programme de Macron sur « l'immigration et l'asile » part du postulat selon lequel « L'Europe fait actuellement face à une crise migratoire sans précédent. ».

Qu'en est-il ?

Les données chiffrées sont fortement mobilisées pour accréditer l'idée « d'invasion ». Or, si les demandes d'asile au sein de l'Union européenne en 2015 (1 257 030) et 2016 (1 204 280) sont bien supérieures à celles de 2014 (562 700), elles sont réparties de manière inégale entre les États. En 2016, 60% des demandes d'asile ont été déposées en Allemagne. Et la France est parmi les pays qui en accueillent le moins. On doit aussi rappeler qu'en 1990, suite à la chute du rideau de fer, 500 000 réfugiés se sont présentés dans l'U.E. d'alors.



Cela dit, le nombre total d'entrée dans les pays de l'Union européenne en 2016 ne représente que 0,24% des 508,2 millions d'habitants. On est donc bien loin des assertions de Macron qui, répétant à l'envie « Nous ne pouvons accueillir tout le monde », participe à la construction de l'idée d'envahissement.

Car on doit constater que les données chiffrées, selon l'*Atlas des migrations en Europe*, « sont généralement sélectionnées et mobilisées pour construire l'immigration comme un problème à la fois démographique et économique » ; elles sont « diffusées en valeur absolue (plutôt que relative) », « de manière décontextualisée et partielle »<sup>1</sup>...

Ces données sont celles d'Eurostat, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)... Or, ces statistiques s'appuient sur le décompte des « arrivées irrégulières » réalisé, de manière officielle, par Frontex. Et elles reflètent « avant tout l'activité des gardes frontières ». Suite à l'augmentation des moyens qui lui ont été alloués (son budget a triplé entre 2014 et 2017), l'activité de Frontex s'est élargie. Mais une même personne peut franchir plusieurs frontières extérieures à l'U.E. et être ainsi comptabilisée plusieurs fois. C'est pourquoi, focaliser sur les entrées dans l'Union européenne tout en déconnectant ces chiffres des soldes migratoires donne une vision tronquée de la situation.

Rappelons qu'il y a un siècle « on comptait 5% de migrants internationaux sur la planète contre 3,5% aujourd'hui : la plupart étaient des Européens »<sup>2</sup>.

### La « politique migratoire » de Macron

La politique annoncée par Emmanuel Macron a été déclinée le 12 juillet 2017 par le Premier ministre.

Ce plan annonçait deux axes :

- Agir au plan européen et mondial pour « maîtriser les flux migratoires »,
- Prendre de nouvelles mesures sur le territoire français dans le cadre d'une nouvelle loi.

<sup>1</sup> Ouvrage collectif réalisé par *Migreurop* (réseau d'associations, militants, chercheurs), A. Collin, nov. 2017)

<sup>2</sup> Catherine Withol de Wenden *Migrations une nouvelle donne*.

Il s'agit de poursuivre et d'accentuer la politique « d'immigration choisie » au service du patronat, dans la droite ligne des lois Pasqua (lois répressives de 1986, 1993, 1997) et en continuité des lois Sarkozy et de celles votées sous le mandat de Hollande.

Le périple effectué par Macron en Afrique fin novembre avait plusieurs objectifs.

Il s'agissait d'une part de défendre les intérêts des entreprises françaises, et leurs profits juteux, sous couvert de « développement » des pays d'Afrique. C'est ainsi, par exemple, qu'il a posé la première pierre du métro d'Abidjan dans la construction duquel interviennent Bouygues, Kéolis... Il a aussi annoncé qu'il allait faciliter la libre circulation des chefs d'entreprises et des représentants politiques en leur accordant des « *visas de circulation dont la durée sera celle du passeport* »...

Par contre, pour la grande masse des populations d'Afrique, pour ceux que Macron qualifie de « migrants illégaux », non seulement la liberté de circulation leur est interdite, mais il faudrait renforcer les partenariats pour délocaliser en Afrique la surveillance des frontières. Or, cette politique de la France (et de l'U.E) démultiplie les risques de morts dans le désert et accroît la pauvreté des populations locales privées des revenus liés à « l'économie de transit ». Et la criminalisation de la migration bénéficie aux trafiquants, aux forces de sécurité et aux marchands d'armes.

Cela s'inscrit dans le cadre des dispositifs mis en place à l'échelle de l'U.E. depuis les accords de Schengen, ce qui a conduit à « *renforcer les dispositifs sécuritaires avec le souci d'attirer les élites dans un contexte de compétition mondiale pour les compétences et les talents, et de répondre aux besoins de main d'œuvre* ». (C. Withol de Wenden).

D'autres mesures complètent le dispositif : certaines relèvent d'accords entre le gouvernement français (ou ceux de l'Union européenne) et les pays d'Afrique ; d'autres sont négociées au sein de l'Union européenne.

### **Macron fait son marché en Afrique**

Pour délocaliser le tri des migrants avant qu'ils n'atteignent l'Europe, Macron a annoncé l'ouverture de guichets administratifs dans le pays d'Afrique. Il s'agit de faire effectuer, de l'autre côté de la Méditerranée, le tri entre ceux qualifiés de « *vrais demandeurs d'asile* » et « *les migrants dits économiques* ». Dans ce but, Macron a décidé de nommer un ambassadeur des migrations chargé de travailler avec les autorités des pays d'origine ou de transit des migrants.

Le HCR opère un premier tri entre migrants dits économiques et « vrais » demandeurs d'asile. Puis l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) envoyé en mission sur place fera sa sélection à partir des listes du HCR. Mais ces exilés obtiendront-ils le statut de réfugié (carte de 10 ans) ou simplement une protection subsidiaire avec une carte d'un an renouvelable ?

S'agit-il de mesures « d'humanité » comme certains peuvent le prétendre ? Les propos de Macron sont clairs : l'objectif est de « *prévenir un afflux de migrants économiques non éligibles au droit d'asile* ».

Cette opération de « réinstallation » est limitée à 10 000 personnes, et dans le temps, jusqu'en octobre 2019. Ce nombre (ou cette date) atteint, la France ne devrait plus accueillir de réfugiés.

Quant à l'aide au développement elle devient un outil de chantage pour faire des « pays tiers » les gardes frontières de la France et de l'U.E., laissant les candidats à l'exil aux mains des bourreaux.

### **Être intraitable avec les indésirables**

À Abidjan, fin novembre, face à l'émotion suscitée par les images d'esclavagisme en Libye, Macron annonce des « *opérations d'évacuation d'urgence* » concernant les migrants victimes des trafiquants d'êtres humains. Puis, début janvier à Rome, lors du mini-sommet européen, il rend hommage au gouvernement italien pour avoir limité les entrées de migrants en Europe grâce aux accords passés avec la Libye. Or, en signant des accords avec les autorités libyennes, l'Italie, comme l'U.E. se rendent complices de l'exploitation des réfugiés, des violences et des trafics.

C'est ce que Macron appelle « *Mieux maîtriser les flux migratoires* » : tous les moyens sont bons pour expulser en masse ces migrants dits « économiques » en situation irrégulière, les exilés déboutés du

droit d'asile, ceux sous procédure Dublin... tout en attirant une minorité d'immigrants « choisis » (les « talents »). Bref, expulser de gré ou de force les étrangers illégaux.

L'objectif affirmé par Macron est d'être « *intraitable avec celles et ceux qui ne relèvent pas du droit d'asile* ». Et de pour pouvoir faire le tri sans entrave entre les demandeurs d'asile.

Le 5 septembre, il demandait aux préfets « *d'organiser des déplacements des agents des préfectures, de l'Ofpi et de l'Ofpra dans les centres d'hébergement [d'urgence], et de mobiliser également les associations sur cette demande. C'est indispensable, et c'est un changement profond* ». Et il précisait : « *je n'accepterai jamais que, lorsque l'administration vient faire son travail dans un centre d'hébergement, une association puisse empêcher l'administration de le faire* ». Cela atteste de la machine de guerre répressive qu'il entend développer, et en dit long sur le type de partenariat qu'il entend mettre en place avec les (ou certaines) associations.

Et, marchant sur les plates-bandes du Front national, il ajoute : « *Je ne peux pas davantage expliquer que des femmes et des hommes qui se sont vus refuser un tel titre ou l'asile restent durablement dans notre territoire sans aucun papier, puissent jouir des prestations payées par les Françaises et les Français, sans aucun contrôle, ni reconduite efficace.* »<sup>3</sup>

### **Solidarité de classe**

Les mesures prises contre les étrangers participent de l'offensive générale pour lamener les acquis essentiels des travailleurs et de la jeunesse (Code du travail, sécurité sociale, retraites, assurance chômage, droits aux études...). Il s'agit de créer des boucs émissaires, de développer la xénophobie pour diviser les masses populaires et tenter d'interdire la solidarité de classe et le combat commun contre la bourgeoisie et le gouvernement Macron.

Il faut œuvrer à la réalisation de l'unité de la jeunesse, des travailleurs français et étrangers et de leurs organisations contre les mesures de Macron et de son gouvernement.

### **Pour la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, en foyers éducatifs, de tous les jeunes étrangers isolés et pour leur scolarisation**

Nombre de mesures dérogatoires à la protection de l'enfance sont déjà utilisées pour sortir les mineurs étrangers isolés de la protection qui leur est due.

Les Mineurs Isolés Étrangers (MIE ou Mineurs non accompagnés/MNA) sont systématiquement soupçonnés de tricher sur leur âge, considérés comme des étrangers voulant s'installer illégalement en France, avant d'être traités comme des enfants. Ils sont soumis à un régime spécial dit d'« évaluation » de leur minorité. Et cette situation a été consacrée par la loi de 2016 de protection de l'enfance !

Recherche d'incohérences dans le récit du jeune sur son parcours ; mise en cause quasi systématique des papiers d'état civil ; tests osseux pour contester l'âge civil... Ces méthodes visent à exclure le plus grand nombre de toute protection.

Environ un jeune sur deux se déclarant mineur est jugé majeur, alors que la plupart sont mineurs. Cela permet aux métropoles (comme à Lyon) ou aux départements d'exclure toujours plus de jeunes étrangers qui se déclarent mineurs des dispositifs de protection de l'enfance.

Et le gouvernement annonce que l'État prendrait en charge la mise à l'abri et l'évaluation des jeunes étrangers se déclarant mineurs, les sortant ainsi du droit commun de la Protection de l'enfance.

⇒⇒⇒ **Retrait du projet qui veut imposer que ces jeunes soient considérés comme des étrangers et non plus comme des enfants.**



<sup>3</sup> Macron, 31 octobre 2017 devant la Cour européenne des Droits de l'Homme